

L'ÉCONOMIE VERTE

On oppose souvent, bien à tort, politiques environnementales et sociales. Grave erreur, car toutes les études montrent que les premières victimes du réchauffement climatique et des intempéries accrues qui l'accompagnent, de l'érosion et de la salinisation des terres, de la destruction des forêts et de la biodiversité, de la pollution de l'air, des sols et des eaux, de l'accumulation des déchets, sont les populations les plus pauvres – dans les pays du Sud, d'abord¹, mais aussi chez nous.

Cependant, leurs objectifs ne doivent pas être confondus : chacune a sa logique propre, qu'il ne faut pas détourner. Une véritable politique écologique nécessite des contraintes légales (plafonds d'émission de GES - gaz à effet de serre - ou de particules fines, interdiction ou tri des produits dangereux comme avec le règlement européen REACH, retrait progressif des ampoules électriques classiques, etc.) mais aussi des **incitations économiques** efficaces : taxe carbone, bonus-malus, prix d'achat majoré pour l'électricité venant de sources renouvelables, crédits d'impôts pour les voitures économes ou les logements bien isolés, par exemple.

Dénoncer systématiquement ces incitations économiques lorsqu'elles frappent (aussi, et très partiellement) les ménages défavorisés², c'est s'interdire toute action efficace. Compenser systématiquement les effets des mesures prises sur le pouvoir d'achat (en oubliant l'effet positif de l'amélioration du cadre de vie), c'est vouloir une chose et son opposé. *Il faut au contraire faire jouer en faveur de l'écologie les mêmes lois économiques* qui ont, jusqu'à présent, poussé à la destruction des « biens publics mondiaux » par la recherche systématique du profit à court terme et la négligence coupable des « externalités négatives ». C'est-à-dire :

- réguler la demande *par les prix*, pour qu'il soit plus onéreux d'avoir un mauvais comportement écologique qu'un bon, l'exhortation ne suffisant pas si on ne touche pas au portefeuille...
- et orienter l'offre pour qu'il devienne *rentable* d'économiser l'énergie, de réduire les émissions polluantes et d'investir dans les énergies renouvelables et les technologies propres.

Cela n'ôte rien, bien entendu, à la nécessité d'une politique sociale qui corrige les injustices, redistribue les revenus en faveur des plus pauvres, rétablit l'égalité des chances, bloque les comportements scandaleux en matière de rémunérations des dirigeants ou des opérateurs de marchés, et freine la spéculation – le président de l'Autorité des marchés financiers britannique, la FSA, Lord Turner, l'a lui-même admis récemment, en préconisant, comme je le fais depuis longtemps,

¹ Cf les rapports du GIEC et du PNUD, ou la déclaration très récente (1/9/09) de Rob VOS, Directeur des affaires économiques et sociales de l'ONU : « si on ne réduit pas les émissions de GES de façon significative, les dommages causés à l'économie des pays pauvres seront *dix fois supérieurs* à ceux enregistrés dans les pays développés.

² La consommation d'énergie et la production de déchets augmentent beaucoup plus vite que le revenu par tête : ce ne sont pas les plus pauvres qui roulent en 4x4 ou multiplient les voyages aériens... Les émissions de CO² par habitant sont, par exemple, vingt fois supérieures aux Etats-Unis à ce qu'elles sont en Inde : plus de 20 tonnes de CO² par habitant et par an aux USA, contre 1,2 en Asie du Sud.

une « taxe Tobin » sur les transactions financières. Mais cela est d'un autre ordre : *les aides aux plus défavorisés doivent être d'autant plus élevées que leurs revenus sont bas, et non d'autant plus élevées que leur consommation d'énergie est forte !* En opposant de très légitimes préoccupations sociales aux mesures environnementales, on ne fait que faire le jeu des plus riches et des grandes multinationales.

Alors, que faire ? Voici dix propositions, en vrac :

1) Etablir une contribution énergie-climat à un niveau suffisant

La contribution énergie-climat (taxe carbone) n'est certes pas la panacée, mais un élément indispensable d'une politique environnementale. Logique simple : pour ralentir l'effet de serre tout en faisant place à la croissance des PVD, il faut réduire nos émissions *des trois quarts* d'ici 2050. On n'y parviendra que par une combinaison de politiques incluant un freinage de la consommation d'énergie. Il faut donc majorer son coût suffisamment pour avoir un vrai effet.

Le bon niveau est connu : le rapport Quinet (2008) a montré qu'il se situe à 100€ en 2030³. Pour y parvenir, il faut à *la fois* commencer haut et monter vite. Donc, 32€ (et non 14, référence absurde à un prix de marché déprimé par la crise et qui reviendra vite à son niveau précédent de 25/30 €, ni 17) *et* une hausse programmée de 5% par an. Sans visibilité à long terme, on n'infléchira pas les comportements.

Que faire du produit (8 à 10 Mds € par an, pour une taxe de 32€/T.) ? Un « chèque vert » pour *une partie* de la somme (il faut cesser le langage démagogique et contre-productif selon lequel on va rendre à nos concitoyens tout ce qu'on leur prend par cette taxe). Ce chèque devrait être limité en fonction du critère simple et facilement vérifiable du *revenu* - en évitant surtout d'ouvrir la boîte de Pandore des exceptions sur mesure (ceux qui habitent loin⁴, qui travaillent la nuit, qui ont des charges de famille, etc.). Une étude très parlante de l'INSEE et de l'ADEME montre qu'un tel système favoriserait les plus pauvres, même en zone rurale : avec une taxe de 17€ par T. de CO² émise et un chèque vert de 74€ par ménage, les trois déciles de revenu les plus faibles seraient gagnants, même en zone rurale (et bien sûr encore plus en zone urbaine)⁵. Si la taxe est de 32 €/T, le « chèque vert » devrait être de 150 € par ménage non – imposable ou faiblement imposable⁶. *Quant au reste, il doit évidemment servir à un programme d'investissements verts* (énergies nouvelles, recherche, technologies propres) et à rien d'autre !

2) Généraliser le système du « bonus-malus »

Le système du « bonus-malus » (taxe sur les voitures émettant plus de 160g./km, subvention à celles émettant moins de 130), appliqué aux automobiles, a donné d'excellents résultats en France et dans d'autres pays – au point d'inquiéter les budgétaires parce qu'il a « trop bien réussi » ! Au lieu de s'en plaindre, il faut fixer rapidement un objectif plus ambitieux *en abaissant la*

³ Ce niveau de cent € par T., qui peut paraître élevé aux néophytes, est déjà dépassé aujourd'hui en Suède (108 €/T.), sans dommages économiques visibles....

⁴ Vivre loin et utiliser sa voiture, c'est aussi un choix économique, et pas seulement contraint

⁵ Ces chiffres doivent être transposés, dans ma proposition, à une taxe de 32€ et un chèque vert plus élevé mais réservé aux ménages les moins aisés. Cela ne changerait pas le sens du résultat, mais pèserait évidemment plus sur les plus riches.

⁶ Soit un coût de 3,6 Milliards d'€ si on prend les non-imposables + les deux tranches les plus basses de l'IR, environ 22 M. de ménages au total.

fourchette dès maintenant à 120g/150g./km. En prime, cela bénéficiera aux ménages les moins aisés et favorisera notre balance des paiements⁷ !

Mais surtout, cet excellent système doit être étendu à d'autres produits. Les propositions de J-L Borloo en ce sens ont été rapidement enterrées ; la gauche doit les reprendre. L'idée est d'imposer un supplément de prix aux produits polluants, qui permet de subventionner des substituts plus efficaces et/ou de financer leur recyclage en fin de course. Candidats : tous les appareils ménagers ; les emballages⁸ ; les couverts jetables en plastique dur (il faut favoriser le réutilisable) ; etc. Quant aux sacs de caisse en matière plastique, ils devraient être proscrits au plus vite, et remplacés par des sacs biodégradables - en papier renforcé par exemple, comme aux Etats-Unis. Même la Chine est en avance sur nous dans ce domaine !⁹

3) Doper les énergies nouvelles par les prix d'achat et un programme d'investissements publics

Les énergies nouvelles – éolienne, solaire, mais aussi géothermique, marémotrice, biocarburants, etc. – n'ont pas encore atteint le stade de la maturité¹⁰. Il faut soutenir leur développement en maintenant *de façon durable* (la prévisibilité est essentielle pour les investisseurs¹¹) des prix d'achat élevés du courant par EDF : ils sont actuellement garantis, mais à des niveaux révisables¹² et pour des périodes trop courtes. *La gauche doit prendre un engagement à long terme (huit à dix ans) dans ce domaine.*

Pour les biocarburants, une taxation réduite leur permet de concurrencer essence et diesel. Il faut résister aux demandes de réduction de cet avantage (appuyées par une campagne de presse très excessive sur leur supposée concurrence avec les productions alimentaires) et continuer à incorporer légalement une part accrue de biocarburants dans les carburants classiques, en passant rapidement du 6% actuel à 10%.

Quant au programme d'investissements publics, il est évidemment l'épine dorsale de la relance de l'économie par la « croissance verte ». Il s'agit de privilégier des installations modèles, financées sur fonds publics ou dès que possible en partenariat public-privé : transports alternatifs (ferroviaire, canaux, groupage, « autoroutes de la mer »...), fermes éoliennes, centrales solaires à concentration de chaleur, isolation et toits solaires sur les bâtiments publics, barrages hydro-électriques là où il reste des sites à équiper¹³, chauffage urbain

⁷ Les constructeurs français sont plus forts sur le créneau des petites voitures, peu consommatrices, que leurs concurrents allemands par exemple, champions des voitures de luxe plus polluantes (malgré de réels progrès récents).

⁸ Il s'en consomme pour 20 milliards d'€ – 12 millions de tonnes ! – chaque année en France, où ils représentent 40% des ordures ménagères. Il est vrai que l'écotaxe moyenne payée par les fabricants n'est que de 2 centimes par emballage – 3 fois moins qu'en Allemagne

⁹ La Chine interdit la distribution gratuite de sacs plastiques aux caisses depuis juin 2008, et prohibe la fabrication de sacs très fins.

¹⁰ Le prix de revient du kilowatt-heure éolien est encore de 5 à 8 cents (le double en off-shore), et celui du solaire autour de 30, mais le progrès technique et surtout le passage à la production de masse les font baisser rapidement. Pour mémoire le coût du kwh produit à partir de combustibles fossiles (gaz, fioul, pétrole) est voisin de 5 cents, le kwh nucléaire inférieur à 3 cents.

¹¹ La réduction brutale par l'Espagne, en 2008, pour des raisons budgétaires, des tarifs d'achat de l'électricité solaire, qui connaissait un boom remarquable, a brisé net cet élan. C'était trop tôt pour réduire les soutiens publics.

¹² Une baisse des tarifs d'achat de l'électricité solaire est déjà envisagée pour l'an prochain par M. Borloo.

¹³ Malheureusement devenus rares en France.

par co-génération ou géothermie, etc. Ce programme devrait, sur une législature, atteindre 1% du PIB annuel, soit cent milliards d'€ en cinq ans¹⁴.

4) **Étendre à toutes les activités le principe « pollueur-payeur »**

Le principe pollueur-payeur n'est pas entièrement nouveau en France, où la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) a été mise en place dès 1999¹⁵. Il a aussi été confirmé par les tribunaux dans le cas des « marées noires »¹⁶. Il est fâcheux que la gauche, alors au pouvoir, ait rejeté son extension, proposée en 2001. Cette erreur doit d'autant plus être corrigée que la mesure, simple et efficace, est bien comprise par l'opinion et favorisée par la législation européenne¹⁷. *LA TGAP doit donc être étendue à toutes les activités économiques*, à un taux non pas écrasant mais suffisant. Là encore, les exceptions multiples brouillent totalement le message écologique.

En outre, la loi sur la responsabilité environnementale de 2008, qui prévoit une indemnisation des victimes de pollution sans avoir à démontrer une faute de l'exploitant, doit être appliquée sans défaillance. Et *il faut étendre l'obligation de réparation aux sociétés-mères* ; ce n'est pas encore le cas¹⁸, bien que l'affaire Métaleurop¹⁹ ait montré l'importance d'une telle disposition.

5) **Développer des transports en commun électriques**

Les transports en commun –métros, trams, réseaux de ramassage, etc. - doivent être développés au maximum et desservir mieux campagnes et banlieues pour offrir une alternative au tout-automobile.

Plus original, il faudrait *fixer pour règle aux municipalités de convertir à l'électricité (ou, plus tard, à l'hydrogène) tous leurs réseaux de bus*. Il est incompréhensible que les transports urbains contribuent lourdement à la pollution de l'air et aux émissions de CO₂, alors que l'autonomie des nouvelles batteries est aujourd'hui largement suffisante pour des engins dont le parcours est court, fixe et répétitif...

A cela doit être associé un grand programme de développement du *co-voiturage*, en encourageant des réseaux d'offres et d'échanges publics et privés.

¹⁴ Le chiffre peut paraître énorme, mais je rappelle que les plans de relance concoctés en 2008/2009 par les Américains, les Européens ou les Chinois ont atteint de 3 à 7 points de PIB sur une seule année !

¹⁵ Elle avait été précédée, dès 1976, par des mesures partielles. La TGAP frappe les auteurs de déchets, de pollution de l'air et des eaux et de bruit, mais son application reste limitée ; notamment les agriculteurs en sont largement exemptés.

¹⁶ Voir le jugement de janvier 2008 dans l'affaire de l'Erika, qui consacre la notion de préjudice écologique, confortée par la jurisprudence de la Cour Européenne de Justice.

¹⁷ La directive européenne d'avril 2004 confirme la possibilité de poursuivre toute atteinte grave ou menace sérieuse de dommages pour les espèces, habitats naturels protégés ou la pollution de l'air, des eaux, des sols, sans qu'il y ait besoin d'identifier une victime précise.

¹⁸ N.Sarkozy avait pourtant annoncé cette extension de la responsabilité aux sociétés-mères dans un discours du 26 octobre 2007. Mais le projet présenté dès décembre 2007 par le Ministère du développement durable, contraignant « l'entreprise dominante du groupe » à « répondre, en lieu et place de l'exploitant défaillant, de ses obligations », a été reporté en l'attente d'une décision européenne, « pour éviter des distorsions de concurrence ».

¹⁹ On se souvient que l'abandon par cette filiale insolvable d'une multinationale (le groupe suisse Glencore), en 2003, d'un site gravement pollué à Noyelles, dans le Pas-de Calais, avait fait grand bruit ; il n'avait pas été juridiquement possible de poursuivre la société-mère, qui avait pourtant couvert les graves négligences de sa filiale et n'avait pris aucune mesure de remise en état du site. Six ans après, 1100 ha sont toujours pollués autour de l'usine, après que 190 000 T. de déchets toxiques en ont été évacués !

Dans bien des pays, certains axes routiers sont *réservés* à cette forme de transport en commun. Pourquoi pas chez nous ?

Il faut introduire le système du *péage pour l'accès au centre-ville*, largement pratiqué à l'étranger.

Enfin, il est indispensable d'encourager les modes de transport alternatifs au transport par camions, qui « cannibalise actuellement 80% du total : ferroutage, autoroutes de la mer. Il faudra, certes, beaucoup de courage politique pour imposer aux routiers une taxe au km parcouru sur les routes *et sur les autoroutes*²⁰, comme le font déjà Suisses et Allemands, mais rien ne réussira si la nécessité d'un effort de tous n'est pas admise...

6) Laisser augmenter le prix des énergies fossiles

Pas de « prime à la cuve », de fiscalité moindre sur le diesel, de subventions bien intentionnées aux routiers, aux pêcheurs... pour réduire leurs coûts ! Pas non plus d'intervention de l'Etat pour empêcher EDF et GDF d'augmenter leurs tarifs... Le meilleur moyen de décourager la consommation d'énergie fossile, c'est qu'elle devienne plus onéreuse : l'année écoulée a confirmé que les consommations soi-disant incompressibles diminuent quand le plein à la pompe se fait cher...

Là encore, l'aspect social doit être traité, mais à part : au lieu de geler les tarifs de l'électricité et du gaz, faire une tranche *uniforme*, la même pour tous, à prix bas (le tiers du tarif plein par exemple), qui favorisera les plus pauvres, par nécessité petits consommateurs ; mais au-delà, laisser les coûts dissuader les formes d'énergie les plus polluantes (les chaudières au fioul par exemple), sans admettre les multiples raisons avancées par les lobbies - éloignement, difficultés d'approvisionnement, etc.

7) Accélérer le programme de mise aux normes HQE des bâtiments publics et du parc HLM

20% des émissions humaines de GES proviennent du bâtiment, en France (où ce secteur émet cent millions de tonnes de CO² annuelles²¹) comme à l'échelle mondiale. L'incidence de ces besoins est d'autant plus importante qu'il s'agit d'une consommation « de pointe »²².

Les normes HQE (haute qualité environnementale)²³ doivent être généralisées au plus vite. Le gisement principal d'économies, et sans doute le plus rentable, est une meilleure *isolation* des logements²⁴ pour améliorer leur efficacité thermique : un euro investi en isolation économise vingt fois plus de CO² qu'un euro investi dans les énergies nouvelles !

²⁰ L' « écovignette » prévue pour 2012 ne concernera que les parcours sur routes classiques.

²¹ Globalement, le logement représente 42% de la consommation d'énergie française et 19% des rejets de GES. Le chauffage d'un petit appartement ancien à Paris émet 2,7 tonnes de CO² par an.

²² C'est lorsqu'il fait le plus froid (ou le plus chaud, dans les pays où la climatisation ajoute son lot, en été, à la facture énergétique) que la puissance électrique appelée est maximale, amenant la remise en marche des centrales au fuel ou au gaz. On a montré que des programmes d'économie d'énergie de 5% seulement, bien ciblés sur cet appel de puissance de pointe, éviteraient le tiers des émissions de GES de notre système électrique.

²³ La certification HQE, en place depuis 2005, évalue l'ensemble de l'impact écologique d'un ouvrage à travers 14 critères tels que l'intégration dans l'environnement, les économies d'énergie et de maintenance, la qualité de l'air. Il suffit toutefois de respecter au moins quatre de ces critères pour obtenir le label, ce qui est criticable.

²⁴ L'isolation ne nécessite que des procédés très classiques : couvrir murs et plafonds (sans oublier les combles) avec de la laine de verre ou de roche, utiliser davantage de bois, protéger les vitres par des doubles vitrages ou survitrages, des volets et des doubles rideaux, ventiler avec des systèmes « à double flux », etc.

Pour réduire des deux tiers la consommation annuelle moyenne d'énergie de notre parc actuel de bâtiments, en la ramenant de 240 Kwh/m² à 80 (objectif retenu par le Grenelle de l'environnement²⁵), il faut accélérer le rythme : avec la rénovation de quatre cent mille logements anciens par an décidée par le gouvernement, il faudrait trois quarts de siècle pour mettre l'ensemble de nos trente millions de logements²⁶ aux nouvelles normes thermiques²⁷ ! *La gauche doit proposer de doubler l'objectif pour rénover 800 000 logements par an.* C'est possible sur le plan technique²⁸ comme sur le plan financier. Le coût de cette rénovation serait d'environ 15 milliards d'€ par an²⁹, mais les incitations économiques - allègements fiscaux³⁰ et prêts à taux 0 – doivent permettre, s'ils sont renforcés, d'en faire financer la majeure partie par le secteur privé, bénéficiaire des économies obtenues.

Le coût sera plus élevé pour le parc HLM, qui doit pourtant être rénové en priorité. Il faut aussi un programme ambitieux de rénovation écologique des bâtiments publics.

8) Augmenter et réorienter les programmes de recherche publique

La recherche sur les technologies propres doit évidemment être poussée à fond. Il faut proposer :

- *Un programme prioritaire supplémentaire de recherche publique de deux milliards d'euros par an* (cette somme représente moins d'un quinzième du budget de recherche annuel, le BCRD), consacré aux axes principaux : transports - électricité et hydrogène notamment ; habitat et urbanisme ; nouveaux matériaux ; techniques modernes de dépollution (par les plantes, les bactéries) ; énergies nouvelles ; captage et stockage du carbone ; etc.

²⁵ Il existe depuis 1974 une réglementation thermique sur la qualité énergétique de toutes les constructions neuves, y compris les bureaux, dont la consommation dépasse encore couramment 300 KWh/m². Depuis 2000, les plafonds baissent de 15% tous les cinq ans. La norme actuelle RT 2005 limite la consommation à 105 KWh par m²/an en moyenne (entre 80 et 250 selon les zones climatiques). La norme BBC plafonne l'énergie consommée à **50 KWh/m²/an** ; elle s'imposera en principe à un tiers des logements neufs dès 2010, et à tous dès 2012. Mais la norme restera de 80 kwh/m²/an en rénovation.

²⁶ 25,4 millions de résidences principales, 3 millions de résidences secondaires et 1,8 millions de logements vacants. Les deux tiers de ce parc, construits depuis plus de trente ans, ne sont plus aux normes énergétiques.

²⁷ L'objectif officiel est de rénover 400 000 logements par an, notamment dans le parc HLM, en les situant à un niveau intermédiaire entre les classes A (50 KWh/m² maximum) et B (90 KWh/m²) de la nouvelle réglementation énergétique, soit en pratique environ 80 KWh/m². Comme la rénovation thermique s'étalera sur une longue période, la consommation moyenne des logements anciens restera encore longtemps élevée : l'objectif officiel est de revenir des 240 KWh/m²/an actuels à 210 en 2012, puis à 150 en 2020.

²⁸ En utilisant des procédés plus efficaces : au-delà du calfeutrage et des doubles vitrages classiques, il s'agit d'une utilisation plus large du bois (qui apporte une économie d'énergie de 40%), des matériaux isolants innovants comme les briques alvéolaires ou monomur, des murs et toits végétaux – ils assurent une bonne isolation thermique et phonique, retiennent les eaux pluviales, filtrent l'air et rafraîchissent l'atmosphère en été en l'humidifiant ; répandues en Allemagne, avec un marché de 15 millions de m² par an, les toitures végétales sont encore trop peu usitées en France (200 000 m² annuels)... La « maison passive » n'a pratiquement plus besoin d'être chauffée ; elle consomme moins de 15 KWh d'énergie par m² et par an. Les premières commencent juste à apparaître en France, après l'Allemagne, la Suisse et la Scandinavie. On commence même à voir des bâtiments « à énergie positive » (dégageant un surplus d'énergie transférable au réseau électrique).

²⁹ Quinze à vingt mille euros par foyer, soit un total approchant six cents milliards, mais étalé sur près de quarante ans.

³⁰ Outre la TVA réduite à 5,5%, les travaux d'isolation et de régulation thermique donnent droit à un crédit d'impôt de 40%, porté à 50% pour les équipements en source d'énergie renouvelable. Le coût de ces aides fiscales pour le budget de l'Etat n'est certes pas négligeable (déjà 1,9 milliard d'€ en 2006), mais il ne représente qu'une minorité de la dépense.

- *Une réorientation des programmes actuels* (qui financera en partie la mesure précédente). Par exemple, le programme de recherche sur les transports, le PREDIT, consacre quatre fois plus de crédits à l'amélioration des voitures à moteur thermique (essence ou diesel) qu'à la recherche sur les véhicules électriques ou à hydrogène ! De même, la dépense publique de recherche consacre dix fois plus de crédits au nucléaire qu'aux énergies renouvelables ³¹!

9) **Étendre largement l' « éco-certification »**

L'éco-certification (octroi d'un label aux produits fabriqués selon des normes respectant la nature) est le moyen de s'assurer que les produits vendus respectent les besoins du développement durable. Par exemple, l'éco-certification du bois et des produits forestiers – avec des labels comme celui du FSC (Forest Stewardship Council)³² - permet de vérifier qu'ils proviennent de sites gérés conformément aux règles de protection de l'environnement³³.

Dans le domaine de la pêche, un label MSC, délivré par une ONG³⁴, garantit que les pêcheurs respectent la capacité de renouvellement des stocks et emploient des techniques de pêche acceptables. L'éco-certification est aussi de plus en plus utilisée pour garantir la qualité sociale et environnementale des produits tropicaux utilisés par les grandes marques.

Pour le moment, le Grenelle de l'environnement n'a prévu que l'obligation pour l'administration française d'acheter du bois certifié. *Il faut étendre cette obligation à tous les types d'achats publics, et mettre en place des incitations pour encourager les acteurs privés à suivre cette voie.*

10) **Améliorer nos offres aux PVD pour réussir « Kyoto II » et créer l'Organisation Mondiale de l'environnement**

Il faut militer pour une meilleure « gouvernance » mondiale du développement durable.

Aujourd'hui, les questions d'environnement relèvent de plus de cinq cents accords multilatéraux et de 18 agences coordinatrices - depuis le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission du développement durable de l'ONU³⁵ jusqu'au Fonds pour l'environnement mondial, rattaché à la Banque Mondiale.

³¹ Chiffres de 2006 : sur un total de 797 M€ de crédits publics de recherche en énergie, 477 vont au nucléaire, 106 aux hydrocarbures fossiles (!), 52 aux énergies renouvelables (on peut, il est vrai, leur ajouter 53 M consacrés à la pile à combustible), 26 à la capture/stockage de CO₂, etc.

³² Le Forest Stewardship Council ou Conseil de bonne gestion forestière, créé en 1993 à la suite du Sommet de la Terre de Rio, est un organisme indépendant composé d'ONG (WWF, Greenpeace, Rainforest Alliance) et de forestiers. Pour obtenir son label, il faut respecter dix principes d'exploitation « environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable ». Le cahier des charges comporte des directives détaillées et des critères éliminatoires ; il exige la traçabilité des produits phytosanitaires, le traitement des eaux usées, l'absence de cultures transgéniques, etc. Il existe trois autres labels, dont le principal est le PEFC, soutenu par France nature environnement et plus spécialement destiné aux forêts européennes.

³³ Fin 2006, plus de 250 millions d'ha., soit 7% des superficies forestières mondiales et 20% de celles dédiées à la production, bénéficiaient de ces labels. Malheureusement, moins de 10% de ces exploitations certifiées se situent en zone tropicale. Cependant, un pays comme le Brésil met en place, dans le cadre d'un « Pacte pour la valorisation de l'Amazonie » élaboré avec la Banque mondiale, WWF et d'autres ONG, des concessions appelées « unités de conservation » où la forêt est pour partie totalement préservée et pour partie exploitée de manière durable en associant forestiers et populations locales. 24 M d'ha devraient être couverts à terme.

³⁴ Il s'agit du Maritime Stewardship Council, basé à Londres

³⁵ Cette convention est chargée de suivre l'application des conventions internationales.

Nous devons proposer de *créer une véritable agence de l'environnement au sein de l'ONU*³⁶, contrepoids indispensable aux institutions financières³⁷ et commerciale (OMC) du système international, peu portées à coopérer avec les organisations sociales et environnementales³⁸. La future OME ou ONUe, chargée de coordonner actions nationales et programmes internationaux, doit être dotée de réels pouvoirs exécutifs (établir des normes) et juridictionnels (sanctionner leur violation). Accordant leur juste place aux PVD dans ses instances de décision, elle leur imposerait aussi les contraintes nécessaires pour les équilibres écologiques mondiaux.

Pour que les pays du Sud acceptent ces efforts, et notamment permettent la conclusion de l'accord « Kyoto II » sur la lutte contre le réchauffement climatique (conférence de Copenhague, en décembre prochain), en s'engageant sur des objectifs chiffrés de réduction de leurs émissions de GES, il faut consentir à les aider³⁹. Nous devons *promouvoir l'offre par l'Union européenne d'une enveloppe de cent milliards d'€*⁴⁰ couvrant la période du futur accord (2012-2020) pour financer les investissements de dépollution et d'économie d'énergie dans ces pays.

Nous devrions également soutenir l'appel lancé dès 2005 pour *établir un « GIEC de la biodiversité »*, chargé de coordonner les efforts de préservation des espèces⁴¹.

Philippe Jurgensen

³⁶ La demande de transformer le PNUE – qui ne dispose que d'un budget très faible : environ 60 M de \$ annuels, couverts par des contributions volontaires des Etats - en une « véritable organisation internationale à vocation universelle » a été exprimée à l'occasion de la Conférence pour une gouvernance écologique mondiale réunie à Paris en février 2007. 46 pays ont signé la déclaration finale, qui prévoit un « groupe des amis de l'ONUe » pour la lancer. L'Appel de Paris demande aussi l'établissement d'une Déclaration universelle des droits et devoirs environnementaux.

³⁷ Il s'agit de la Banque Mondiale et du FMI. Même si le FMI évolue actuellement, sous la direction de « DSK », et si la Banque Mondiale prend de plus en plus en compte dans ses programmes la nécessité de préserver l'environnement, auquel elle consacre désormais un cinquième de ses interventions (soit environ 5 milliards de \$ par an), le fossé reste grand entre ces institutions et celles en charge du développement durable.

³⁸ Ceci alimente une remise en cause de la légitimité de ces institutions – celles qui encadrent l'économie étant soupçonnées de soutenir une mondialisation sans contrôle, tandis que les organisations sociales ou environnementales sont critiquées pour leur faiblesse. On peut s'étonner par exemple de l'absence d'experts de l'environnement dans les « panels » désignés par l'OMC pour le règlement des différends lorsqu'ils mettent en cause des accords internationaux. L'article 20 des statuts de l'OMC devrait être modifié pour reconnaître aux accords multilatéraux sur l'environnement l'égalité avec les autres règles.

³⁹ La seule *adaptation* au changement climatique leur coûterait au moins cent milliards de \$ par an.

⁴⁰ La Commission Européenne vient (septembre 2009) d'avancer une proposition d'apport *de 2 à 15 milliards d'€ annuels* aux PVD à l'horizon 2020 pour financer leur lutte contre le réchauffement climatique. Cette fourchette très large correspond à 16 à 120 Mds d'€ en huit ans, mais la Commission ne propose, semble-t-il, d'atteindre ce niveau qu'à partir de 2020 !

⁴¹ Cette proposition, lancée lors de la conférence sur la biodiversité réunie à Paris en janvier 2005, a été précisée lors d'une réunion du mécanisme mondial d'expertise sur la biodiversité IMoSEB à Montpellier, en novembre 2007. Organisée par le PNUE, la conférence réunirait gouvernements, scientifiques, et acteurs économiques. Le but serait de lancer le futur GIEB (Groupe international sur l'évolution de la biodiversité).